

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 205 « Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2018 ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement fut donné le 13 décembre 2017.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 26 janvier 2018.

France Marcotte, greffière